LE CHIFFRE DES EXPERTS

4,4 Mds € D'ÉCONOMIES PAR AN EN ALIGNANT LES RETRAITES DES AGENTS DE L'ÉTAT SUR LE RÉGIME GÉNÉRAL

Tous les ans, l'Etat ajuste sa contribution financière aux retraites de ses agents publics afin que nul ne voie le déficit du régime sans caisse des pensions de l'Etat. Mais il a beau faire, cela finit par se savoir et même le Conseil d'orientation des retraites vient de souligner, dans son rapport, qu'il évalue le coût supplémentaire des retraites publiques à 3 milliards d'euros à l'horizon 2018. Problème : ces 3 milliards viendraient tout bonnement en direct des impôts pour proroger un système de retraite publique à terme impossible à financer. Et ce, alors que la Cour des comptes évoque l'hypothèse de geler totalement les retraites complémentaires jusqu'en 2020 pour éviter l'aggravation du déficit technique de l'Arrco et de l'Agirc. Alors aussi que l'on sait pertinemment que les taux de remplacement du régime général vont chuter.

SÉBASTIEN SORIANO/LE FIGARO

Prendre en compte les 25 meilleures années et non les 6 derniers mois

La Fondation Ifrap a réalisé une simulation : appliquer le mode de calcul des retraites du privé aux départs en retraite des agents de l'Etat en choisissant huit cas types (ingénieur des mines, professeur des écoles, gardien de la paix...). Si, au lieu de prendre les six derniers mois comme référence pour le calcul de la retraite, on retenait les 25 meilleures années (Cnav) et l'ensemble de la carrière (complémentaire), cela permettrait d'économiser sur trente ans 9,4 % des sommes versées – notamment parce que nombre d'agents publics partent beaucoup plus tôt en retraite (catégories actives) –, soit 2 milliards d'euros par an.

Si l'on va plus loin dans le rapprochement des régimes et que l'on applique non seulement le mode de calcul du régime général mais aussi l'âge de départ du régime général et que l'on tient, en plus, compte des écarts de cotisations non négligeables sur l'ensemble de la carrière (aujourd'hui, le taux de cotisation dans le privé est de 10,9 % tandis qu'il est seulement de 9,14 % pour les agents publics), 19,8 % des dépenses de retraites publiques pourraient être économisées en moyenne sur la durée. L'économie moyenne potentielle par an sur les pensions servies serait alors de 4,4 milliards d'euros. En économies cumulées sur l'espérance de vie, on atteint alors le montant de 110 milliards d'euros. Pourquoi s'en priver ?

AGNÈS VERDIER-MOLINIÉ,
DIRECTRICE DE LA FONDATION IFRAP